

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

N°	2020-P67
À	Conseil d'administration
Date	2021-01-21

Pour DÉCISION

Sujet/titre

Réaménagement de la pointe Nepean – Mise en œuvre de la partie 1 – Avant-projet détaillé avancé à 95 % des éléments restants du parc

But de la proposition

- Obtenir l'approbation de l'avant-projet détaillé des éléments restants du parc dans le cadre de la mise en œuvre de la partie 1 du plan, comprenant le sentier périphérique, les sentiers intérieurs, différents éléments paysagers, la structure de la pointe aux Murmures et la réinstallation des monuments.

Recommandation

- QUE l'approbation fédérale de design pour l'avant-projet détaillé avancé à 95 % de la mise en œuvre de la partie 1 (éléments restants du parc) du projet de réaménagement de la pointe Nepean soit accordée conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*, sous réserve de la condition suivante :
 - a) Les éléments d'interprétation de la pointe Nepean et la réinstallation de la statue du guide anishinabé seront présentés pour examen et approbation de la CCN comme un projet séparé de niveau 2;
- QUE la signature des documents de l'approbation fédérale de design soit déléguée à la vice-présidente, Aménagement de la capitale.

Soumis par :

Kalen Anderson, vice-présidente, Aménagement de la capitale

Nom

Signature

Soumis par :

Pierre Vaillancourt, vice-président, Design et Construction

Nom

Signature

1. Autorité

Article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

2. Description du projet

Le projet de réaménagement de la pointe Nepean a fait l'objet d'un concours international de design en 2017. En novembre de cette même année, le conseil d'administration de la CCN a déclaré le concept de la firme Janet Rosenberg & Studio (JRS) gagnant du concours. En mai 2018, la CCN a attribué à JRS un contrat pour préparer les plans d'aménagement requis pour réaliser et mettre en œuvre le projet.

Le design retenu pour le projet de réaménagement de la pointe Nepean met l'accent sur la création d'un espace vert urbain contemporain qui offre des possibilités d'engagement et d'interprétation, notamment par la mise en place des liens physiques requis pour créer un environnement piétonnier invitant. Le plan comprend :

- Plusieurs améliorations aux installations et commodités du parc, y compris de nouveaux parcours pédestres, de nouvelles aires végétalisées et du nouveau mobilier de parc, et l'ajout de la « Pointe aux Murmures », un élément architectural qui propose un ensemble de points d'observation en retrait offrant des vues imprenables sur la rivière des Outaouais;
- Le remplacement d'une partie de la clôture périphérique existante par un ha-ha paysagé;
- Trois (3) nouvelles entrées qui faciliteront l'accès à la pointe Nepean, comme suit :
 - Une passerelle piétonne reliant la pointe Nepean et le parc Major's Hill;
 - L'amélioration de l'entrée de la rue St. Patrick, incluant la fermeture de bretelle nord de la rue St-Patrick pour créer un lieu de rassemblement convivial avec un trottoir élargi dirigeant les piétons vers la pointe Nepean ou vers l'entrée principale du Musée des beaux-arts du Canada (MBAC);
 - Une entrée rehaussée à partir de la promenade Sussex, à même la propriété du MBAC qui invite l'utilisateur à traverser un corridor paysager aménagé en dur jusqu'au sentier Op Art;
- Le « Vaisseau », un nouveau refuge paysagé en remplacement de l'amphithéâtre original.

Le nouveau lien physique entre la pointe Nepean réaménagée et la cafétéria du MBAC, a été ajouté au mandat du projet suite à l'approbation du concept d'aménagement retenu. Cette nouvelle structure propose un lien direct formel à partir du site vers la cafétéria du MBAC. L'ajout de ce lien a pour but d'intégrer la nouvelle vision du MBAC visant à rehausser la transparence architecturale du bâtiment par l'ouverture d'un accès supplémentaire permettant aux visiteurs de parcourir le rez-de-chaussée à partir de l'entrée principale jusqu'à la cafétéria sans avoir à débours les frais d'entrée. La mise au point de ce nouvel élément du concept fera l'objet de travaux de coordination et de collaboration continus entre le MBAC et la CCN.

Il existe sur le site deux ormes de 80 ans « en bon état », selon l'évaluation des arbres menée par l'arboriculteur de la CCN en août 2019. Les détails du design, comme l'appui de la passerelle, sont élaborés de manière à préserver ces arbres et à réduire au minimum les impacts sur eux et leur système racinaire.

Depuis la présentation du projet au CCUDI le 7 décembre 2018, les travaux de conception ont été caractérisés par la coordination à l'interne au sein de la CCN et la collaboration à l'externe avec les intervenants concernés, notamment le MBAC, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau, Patrimoine canadien (PCH) et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Tout au long de cette démarche de concertation, les responsables du projet ont porté une attention particulière au renforcement continu de la qualité de la conception, à l'amélioration des installations et de la programmation du parc et à l'optimisation des possibilités d'interprétation et de la durabilité du projet par le biais d'une approche inclusive.

Le projet a obtenu l'autorisation financière du conseil d'administration pour des modifications du contrat, en janvier 2019, et pour la démolition de l'amphithéâtre de l'Astrolabe, du bâtiment de la billetterie et des sièges de l'amphithéâtre, en septembre 2019. Le comité directeur du conseil d'administration a accordé une approbation fédérale d'utilisation du sol pour la démolition de l'amphithéâtre (théâtre de l'Astrolabe) le 24 septembre 2019. Les travaux de démolition ont débuté en novembre 2019.

En avril 2020, le conseil d'administration a accordé une approbation fédérale de design pour le plan conceptuel révisé et l'avant-projet détaillé avancé à 50 % de la mise en œuvre de la partie 1 (muret périphérique, ha-ha paysagé et passerelle). Il a accordé au même moment une approbation fédérale d'utilisation du sol pour le déménagement temporaire de la statue de Samuel de Champlain, de la statue du guide anishinabé, du monument géodésique du Centenaire et de la borne cadastrale.

Ultérieurement, en août 2020, la statue de Champlain a été enlevée de sa base et déplacée temporairement des lieux pour y permettre des travaux préparatoires. La base de la statue ainsi que le monument aux Arpenteurs-géomètres et la borne cadastrale ont aussi été retirés des lieux pour être entreposés temporairement à la cour Woodroffe de la CCN. En novembre 2020, la statue du guide anishinabé a été déplacée temporairement du parc Major's Hill en préparation de la nouvelle passerelle et a aussi été apportée à l'installation Woodroffe. Ces éléments appartenant à la CCN resteront entreposés jusqu'à leur réinstallation dans le parc, avant l'achèvement du projet, en 2023. De la même façon, les sculptures du MBAC (*Majestic*, *Nid noir* et *La Planète*) ont été retirées des lieux et déplacées temporairement sur le terrain voisin du MBAC à l'automne 2020, dans le cadre d'une entente signée avec la CCN afin de faciliter le projet de réaménagement.

La présente proposition au conseil d'administration de la CCN a pour but d'obtenir l'approbation de l'avant-projet détaillé avancé à 95 % des éléments restants du parc dans le cadre de la mise en œuvre de la partie 1. La portée des travaux comprend :

- Le sentier périphérique;
- Les formes de terrain à l'intérieur du parc;
- Les sentiers intérieurs menant au promontoire où est située la statue de Champlain;
- Le mobilier, les luminaires et les éléments paysagers;
- La structure de la Pointe aux murmures;
- La réinstallation des monuments de la CCN et des œuvres d'art du MBAC (à l'exception de la statue du guide anishinabé, qui sera sujette à une approbation fédérale ultérieure de niveau 2); et
- La révision du sentier d'op art du MBAC pour le rendre universellement accessible.

Dans le contexte d'une coordination continue avec le MBAC, et pour respecter le budget du projet, la structure appelée « Le Vaisseau » (initialement conçue comme l'amphithéâtre dans le plan soumis au concours) a été retranchée de la portée du projet et remplacée par des formes de terrain et une plantation supplémentaire. D'autres retouches ont aussi été faites au design de la structure de la pointe aux Murmures, au promontoire appelé « Le Belvédère », où est située la statue de Samuel de Champlain, aux tracés des sentiers intérieurs et au raccordement fluide au sentier d'op art du MBAC.

Les éléments du projet liés à l'interprétation, y compris la réinstallation de la statue du guide anishinabé, feront l'objet d'une approbation fédérale ultérieure de niveau 2 prévue au début de 2021 et après une implication de plus près des collectivités algonquines.

La mise en œuvre de la partie 2, qui comprend les entrées du parc à partir de la rue St. Patrick et de la promenade Sussex, sera sujette à un processus d'examen et d'approbation fédérale séparée.

3. Analyse du personnel de la CCN / Risques et mesures d'atténuation

3.1 Analyse du personnel de la CCN

- La pointe Nepean et le parc Major's Hill sont deux propriétés importantes de la CCN qui font partie de la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN). La pointe Nepean est bordée du côté est par le musée des Beaux-arts du Canada, une institution culturelle nationale.
- Le réaménagement de cet important point d'intérêt en bordure du boulevard de la Confédération par la CCN représente la création d'un legs permanent au nom de tous les Canadiens.
- Le projet améliore considérablement la connectivité urbaine, l'accessibilité et la sécurité des piétons entre la pointe Nepean et le parc Major's Hill, ce qui entraînera une fréquentation accrue, procurera un accès à la rive et rehaussera l'expérience de la région de la capitale nationale.
- Le projet cadre avec les orientations stratégiques et les priorités de la capitale et suit les lignes directrices du boulevard de la Confédération.

- La Pointe aux murmures sera une attraction publique sur le site, améliorera les vues déjà magnifiques du paysage de la capitale et offrira une expérience unique aux visiteurs de la région de la capitale nationale.
- Le projet aura pour effet de rehausser un pôle culturel existant, en plus d'offrir d'intéressantes nouvelles possibilités de collaboration avec une gamme variée d'intervenants, y compris des établissements publics, des communautés Autochtones et des acteurs du secteur privé.
- Un processus d'implication Autochtone avec les collectivités de Kitigan Zibi et de Pikwàkanàgan est en cours concernant la réinstallation de la statue du guide anishinabé et plus largement l'interprétation du site. La COVID-19 et les récentes élections dans les collectivités ont retardé le processus, mais la conception proposée offre suffisamment de souplesse pour y intégrer les perspectives Autochtones. La réinstallation de la statue du guide anishinabé et la conception des éléments d'interprétation seront sujettes à une approbation fédérale de niveau 2 du comité directeur du conseil d'administration de la CCN.
- La mise en œuvre des éléments restants de la partie 1 permet la réalisation des principaux éléments du design prévus dans le plan approuvé, ce qui donnera lieu à un aménagement attrayant et cohérent de la pointe Nepean.

3.2 Risques et mesures d'atténuation

- La mise en œuvre des plans dépendra de la disponibilité du financement. Les phases de mise en œuvre ont été établies de manière à offrir le plus de souplesse possible selon la disponibilité du financement. L'autorisation financière pour les éléments restants de la partie 1 est sollicitée par le biais d'une présentation parallèle (à huis clos) au conseil d'administration de la CCN.
- La mise en œuvre de la partie 2, y compris les entrées par la rue St. Patrick et la promenade Sussex, dépendra de la disponibilité du financement et fera ultérieurement l'objet d'une proposition d'approbation fédérale séparée.

3.3 Réponse aux commentaires du CCUDI

- À sa réunion du 27 août 2020 (voir l'extrait du procès-verbal à l'annexe C), le CCUDI s'est montré enthousiaste à l'égard du projet et appuie de façon générale le design.
- Les commentaires particuliers sur la hiérarchie des éléments de la conception, la circulation sur le site, les matériaux, les rambardes, le schéma de plantation et la création d'espaces Autochtones ont été notés et pris en considération lors de l'élaboration du design et seront abordés dans la présentation au conseil d'administration.

4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN : « *Guider et contrôler l'utilisation et la mise en valeur des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada et entretenir des lieux patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, y compris ... les lieux commémoratifs.* »

- Plan d'entreprise de la CCN, 2020-2021 à 2024-2025 – Priorité 4.
- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 – Projet marquant 17.
- Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (CCN, 2005).
- La protection des vues dans la capitale du Canada (CCN, 2007).
- Plan lumière de la capitale, de 2017 à 2027 (CCN, 2017).
- Lignes directrices d'aménagement, de gestion et d'intendance du boulevard de la Confédération (CCN, 2011).

5. Consultations et communications

- 9 août 2018 – Consultation tenue auprès des communautés algonquines de Kitigan Zibi et Pikwakanagan;
- 25 septembre 2018 – Présentation du projet au Comité consultatif sur l'accessibilité universelle (CCAU);
- 2 octobre 2018 - Rencontre avec l'architecte paysagiste du musée des Beaux-arts du Canada, Cornelia Oberlander;
- 7 décembre 2018 – Présentation de l'état d'avancement du projet au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI);
- 25 janvier 2019 – Présentation d'une demande d'approbation de l'enveloppe budgétaire du projet et des modifications proposées au contrat au conseil d'administration de la CCN;
- 17 septembre 2019 – Demande d'approbation de l'enveloppe budgétaire des travaux de démolition présentée au conseil d'administration de la CCN
- 11 décembre 2019 – Réunion de coordination avec la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) au sujet de l'initiative des liaisons interprovinciales à l'appui de la capitale du Canada
- 28 février 2020 – Présentation au CCUDI du plan conceptuel révisé et de l'avant-projet détaillé avancé à 50 % de la mise en œuvre de la partie 1 (mur périphérique, ha-ha paysagé et passerelle).
- 23 avril 2020 – Présentation au conseil d'administration de la CCN en vue d'obtenir l'approbation de design pour le plan conceptuel révisé et l'avant-projet détaillé avancé à 50 % de la mise en œuvre de la partie 1 (muret périphérique, ha-ha paysagé et passerelle) et le déplacement temporaire de quatre monuments de la CCN.
- 25 juin 2020 – Présentation au conseil d'administration en vue d'obtenir l'autorisation financière pour la mise en œuvre de la partie I.
- 27 août 2020) – Présentation au CCUDI du réaménagement de la pointe Nepean – Mise en œuvre de la partie 1 – Avant-projet détaillé avancé à 70 % des éléments restants du parc.
- 9 octobre 2020 – Présentation et visite sur place avec des membres de la Première nation de Pikwàkanàgan.
- 6 novembre 2020 – Présentation et visite sur place avec des membres de la Première nation de Kitigan Zibi Anishinabeg.
- 7 décembre 2020 – Présentation à l'Association communautaire de la Basse-Ville.
- 8 décembre 2020 – Présentation au comité de gouvernance et des candidatures du conseil d'administration du MBAC.

6. Prochaines étapes

- Janvier 2021 (proposition parallèle) – Autorisation financière du conseil d'administration de la CCN pour le réaménagement de la pointe Nepean – Mise en œuvre de la partie 1 – Éléments restants du parc.
- Hiver 2021 – Travaux sur place et démolition du muret périphérique.
- Printemps 2021 :
 - Début des travaux de construction.
 - Élaboration continue des éléments d'interprétation.
 - Approbation fédérale d'utilisation du sol et de design pour le réaménagement de la pointe Nepean – Interprétation du site et réinstallation de la statue du guide anishinabé (niveau 2).
- Printemps 2023 – Achèvement substantiel des travaux

7. Liste des annexes

Annexe A – Plan d'aménagement paysager

Annexe B – Illustrations du parc de la pointe Nepean

Annexe C – Extrait du procès-verbal de la réunion des 27 et 28 août 2020 du CCUDI

8. Auteurs de la proposition

Kalen Anderson, vice-présidente, Aménagement de la capitale (AC)

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et programmes du Patrimoine et de l'Archéologie (AC)

Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales du design (AC)

Kelly Wojnarski, architecte paysagiste principale par intérim, Approbations fédérales de design, AC

Pierre Vaillancourt, vice-président, Design et Construction

Iulia Madularu, directrice par intérim, Design et Construction (AC)

Yoland Charette, chef, Architecture du paysage et Design industriel (AC)

Garry Meus, architecte paysagiste principal, Design et Construction (AC)

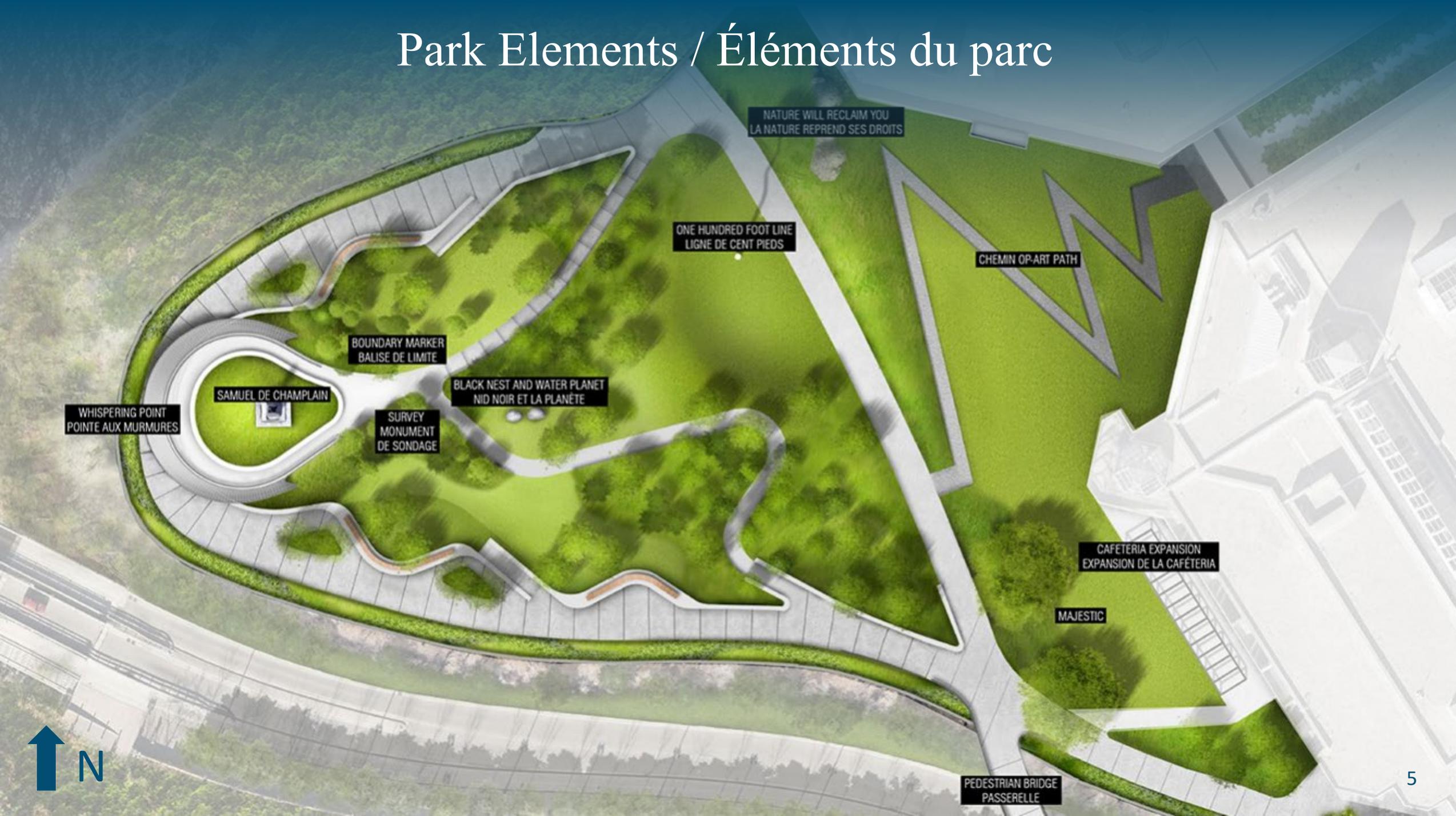
Justin Nadeau, gestionnaire de projets (AC)

Part 1 Implementation / Mise en œuvre de la partie 1

Nepean Point Redevelopment / Réaménagement de la pointe Nepean



Park Elements / Éléments du parc



WHISPERING POINT
POINTE AUX MURMURES

SAMUEL DE CHAMPLAIN

BOUNDARY MARKER
BALISE DE LIMITE

SURVEY
MONUMENT
DE SONDAGE

BLACK NEST AND WATER PLANET
NID NOIR ET LA PLANÈTE

ONE HUNDRED FOOT LINE
LIGNE DE CENT PIEDS

NATURE WILL RECLAIM YOU
LA NATURE REPREND SES DROITS

CHEMIN OP-ART PATH

CAFETERIA EXPANSION
EXPANSION DE LA CAFÉTERIA

MAJESTIC

PEDESTRIAN BRIDGE
PASSERELLE



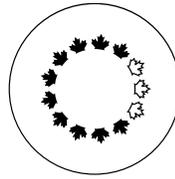












NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of August 27, 2020

2020-P67 - Nepean Point Redevelopment -
Part 1 Implementation - Remaining Park
Elements 70% Design Development (C)

Members received a presentation on the 70% Design Development of the remaining park elements of the part 1 implementation for the Nepean Point redevelopment project. They made the following comments:

Overall Scheme

- The scheme has been refined and simplified. It is elegant and interesting.
- The richness of the site is missing and could be brought back with simple moves.
- Patterns should be softened with more transitions, and pathways and landscape equally balanced.
- What is being emphasized is not clear: Champlain, the wood structure, or the fence. There is a need to clearly highlight the focal point and the hierarchy between the elements of the scheme.
- Night lighting should be aligned with the Capital Illumination Plan.

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance du 27 août 2020

2020-P67 - Réaménagement de la pointe
Nepean – Éléments restants du parc et
concept finalisé à 70% pour la mise en œuvre
de la partie 1 (C)

Les membres assistent à une présentation sur les éléments restants du parc et le concept finalisé à 70% pour la mise en œuvre de la partie 1 du projet de réaménagement de la pointe Nepean. Ils font les commentaires suivants :

Plan d'ensemble

- Le plan a été redéfini et simplifié. Il est élégant et intéressant.
- La richesse du site est manquante et pourrait être restaurée à l'aide de gestes simples.
- On devrait adoucir la configuration grâce à plus de transitions, et d'un meilleur équilibre entre les sentiers et les aménagements paysagers.
- Ce que l'on veut mettre en valeur manque de clarté : Champlain, la structure de bois, ou la clôture. Il faut clairement souligner le point focal et la hiérarchie entre les éléments du plan.
- L'éclairage de nuit doit s'aligner avec le Plan lumière de la capitale.

2020-P67 - Nepean Point Redevelopment -
Part 1 Implementation - Remaining Park
Elements 70% Design Development (C)

2020-P67 - Réaménagement de la pointe
Nepean – Éléments restants du parc et
concept finalisé à 70% pour la mise en œuvre
de la partie 1 (C)

Whispering Point

- The elevation is not yet resolved with the white square in the middle of the grassed incline.
- Narratives should be included, maybe Indigenous, for a more poetic interpretation, not just signs.

Gathering Circle

- The prominence of the Champlain statue in the location of the gathering circle leaves no opportunity for an Indigenous narrative.

Ha-ha Concept

- The fence behind the ha-ha ditch should be lower than eye level, so the view is not hindered for seated people.
- Border planting along the ditch would prevent people from getting too close.
- The fence is prominent and should be mitigated.

Circulation

- Circulation needs more work and should be resolved.
- Single stairs in pathways are dangerous, and steps without handrails are not allowed.
- The opportunity for a link between the two levels of the park at the base of the Champlain monument was raised.
- Members did not agree on whether stairs would be appropriate at this location.

Planting

- Perennials and more colours should be considered throughout the different areas of the park.

La pointe des murmures

- La façade n'est pas encore résolue, avec le carré blanc qui apparaît au centre de la pente gazonnée.
- On devrait inclure des récits, peut-être autochtones, pour une interprétation plus poétique que si elle se limite à des panneaux.

Cercle de rassemblement

- La prééminence de la statue de Champlain sur les lieux du cercle de rassemblement ne laisse pas la place à un récit autochtone.

Concept du ha-ha

- La clôture derrière le fossé ha-ha devrait être plus basse que la hauteur des yeux, afin que la vue des gens assis ne soit pas bloquée.
- Des plantations en platebandes le long du fossé empêcheraient que les gens s'approchent de trop près.
- La clôture très apparente devrait être atténuée.

Circulation

- La circulation nécessite davantage de travail et devrait être résolue.
- Il est dangereux de prévoir des marches uniques dans les sentiers, et des marches sans main courante ne sont pas permises.
- On soulève la question de l'opportunité d'un lien entre les deux niveaux du parc à la base du monument de Champlain.
- Les membres ne s'entendent pas sur la pertinence d'escaliers à cet endroit.

Plantation

- On devrait envisager des plantes vivaces et davantage de couleurs dans chacune des zones du parc.

2020-P67 - Nepean Point Redevelopment -
Part 1 Implementation - Remaining Park
Elements 70% Design Development (C)

- Trees should be added to mitigate the heat on sunny days.

Materials

- Noble materials should be preferred: granite instead of concrete, especially when natural wood has been favoured elsewhere in the park.
- Materials, and especially wood, should be fireproof and treated to be resilient to vandalism.

Accessibility

- Stairs are not inviting for people with reduced mobility.
- A strong point was made that stairs should not be present unless accompanied by a ramp.

Committee Secretary

2020-P67 - Réaménagement de la pointe
Nepean – Éléments restants du parc et
concept finalisé à 70% pour la mise en œuvre
de la partie 1 (C)

- On devrait ajouter des arbres pour atténuer la chaleur lors des journées ensoleillées.

Matériaux

- On devrait privilégier les matériaux nobles : du granite au lieu du béton, en particulier quand on a privilégié le bois naturel ailleurs dans le parc.
- Les matériaux, et en particulier le bois, devraient être ignifuges et traités de façon à être résilients au vandalisme.

Accessibilité

- Les escaliers ne sont pas accueillants pour les personnes à mobilité réduite.
- On fait observer avec insistance qu'il ne devrait pas y avoir d'escaliers à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une rampe.

Secrétaire des comités

Caroline Bied

CAROLINE BIED